

Reglement

Organisation

"COURIR EN PAYS DE GRASSE"

Port. : 06 15 91 58 00

Site internet : www.courirpaysdegrasse.com, site sur lequel vous pouvez télécharger votre bulletin d'inscription.

Inscriptions

- Ouvertes à tous, licenciés ou non.
- Pour les participants mineurs, une autorisation parentale est exigée.
- Le montant de l'inscription est fixé à :

8 € jusqu'au 10 Octobre 2009 - 10 € jusqu'au 1 Novembre 2009

12 € dans la limite des dossards disponibles au delà du 01-11-2009

Site internet : www.chronosports.fr, pour vos inscriptions en ligne.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement accompagné du certificat médical ou de la copie d'une licence FFA.

**1€ par inscription sera reversé à l'association «stimul'action»
du petit grassois Matéo Grauby**

- Par courrier à :

87i, Montée des Impiniers - Villa espérada - 06220 Vallauris

Chèque à l'ordre de "COURIR EN PAYS DE GRASSE"

Attention!!! pas d'inscription sur place.

Dossards

Pour votre retrait de dossard, présentation d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an ou de votre licence d'athlétisme ou Pass Running en cours de validité.

Toute autre licence sportive ne sera pas considérée comme valable hormis la licence Fédération française Triathlon.

Retraits des dossards non définis au moment de la réalisation de ce bulletin d'inscription. Merci de consulter le site internet : www.courirpaysdegrasse.com.

Chaque dossard correspondra à une puce championchip qui devra être accrochée à la chaussure.

Pas de puce, pas de classement ; toute puce non rendue sera facturée.

(Possibilité de retrait du dossard le jour de la course)

Les épreuves (4 courses)

9h00 : "La Bambinette" : 1 km, ouverte à tous les enfants (né(e)s en 2002 et après).

Inscription : 2 € (Dont 1 € reversé "STIMUL ACTION")

9h15 : "La Pitchounette" : 1,5 km, ouverte aux poussins (né(e)s en 2000 et 2001). Inscription : 2 € (dont 1 € reversé à STIMUL ACTION.)

9h30 : "La Grandette" : 3 km, ouverte aux benjamins et minimes (né(e)s en 1998-1999 et 1996-1997). Inscription : 2 € (dont 1 € reversé à STIMUL ACTION.)

10h30 : 10 km du Pays de Grasse - (Départ Unique).

Tous les départs et arrivées seront jugés Avenue Thiers à Grasse (à proximité du Centre Ville et de la gare routière comme l'an passé).

Nota : Pour participer au 10 km, l'âge minimum autorisé est de 15 ans (catégorie cadet).

Droit à l'image

Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au 10^{ème} Km du Pays de Grasse sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Important

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses et aux primes. En cas de contrôle antidopage, les primes ne seront remises qu'au vu des résultats du contrôle.